

CAMPUS d'après Grenoble

Collectif de l'Anthropocène et de la Mobilisation Participative Universitaire et Sociale

Charte de fonctionnement

Cette charte de fonctionnement du collectif CAMPUS d'après Grenoble a été élaborée par le groupe de travail GT Fonctionnement en avril 2020 (MAJ en mai 2021 avec le nouveau nom du collectif). Elle est révisable selon les modalités précisées plus loin.

Participation au collectif :

Peuvent adhérer au collectif les membres du milieu académique de Grenoble.

Les membres de CAMPUS d'après Grenoble ont adhéré à la raison d'être du collectif (cf ci-dessous) et ont un rôle qui peut être (non exclusif) :

- Référent(e) ou membre d'un Groupe de Travail (GT)
- Observateur(trice) (dans la limite de 6 mois)

Le fonctionnement de l'ensemble du collectif est organisé autour de :

- réunions mensuelles plénières
- groupes de travail
- d'outils numériques : Alfresco et liste de diffusion
- du site web

Accueil dans le collectif

Pour adhérer au collectif, utilisez le formulaire du site web pour renseigner notamment :

- quelques lignes de motivation (notamment ce que vous voudriez faire)
- un engagement d'adhésion à la raison d'être du collectif

CAMPUS d'après Grenoble est un collectif interdisciplinaire issu du milieu académique grenoblois, né de l'urgence à mettre en œuvre des actions, face au simple constat que nos modes de vies ne sont pas soutenables et entraînent des bouleversements écologiques sans précédent. Pour limiter ces changements, notamment climatiques, il est en particulier nécessaire de réduire drastiquement nos émissions de gaz à effet de serre, ce qui requiert des transformations socio-économiques profondes. Afin d'aider à la mise en œuvre de telles actions dans notre milieu professionnel, nous – membres de CAMPUS d'après Grenoble – mutualiserons nos outils et partagerons nos connaissances, nous questionnerons le

fonctionnement de nos institutions, nous créerons des liens avec le milieu étudiant, la société civile et le monde de l'entreprise grenoblois qui partagent, comme nous, le constat qu'il n'est plus possible d'attendre et qu'il est nécessaire d'agir ensemble.

Les réunions plénières

Elles sont fixées toutes les 3èmes semaines du mois (4ème si la semaine précédente est une semaine de vacances), hors événements particuliers (jour tournant), de préférence entre midi et deux heures. Elles sont donc planifiées sur l'année.

L'animation des réunions est assurée par un binôme glissant (les animateurs)

- les animateurs ont la responsabilité de fixer l'ordre du jour (dont les propositions doivent leur être envoyées au moins une semaine avant la date de la réunion),
- les animateurs ont la responsabilité de fixer les priorités,
- ils gèrent la distribution de la parole,
- ils rédigent un compte rendu et le diffusent à l'ensemble du collectif via la plateforme collaborative.

Les réunions pourraient être structurées autour de plusieurs temps :

- inclusion,
- point d'actualité sur quelques groupes de travail,
- revue et discussion des points bloquants,
- prise de décision sur les points bloquants précités, à partir de propositions,
- discussion / réflexions libres.

Les décisions sont prises par un sous-groupe constitué d'un référent ou son remplaçant par groupe de travail, en présence de l'ensemble des autres membres. Il sera animé par les animateurs de la session.

La méthode de prise de décision sera de type consentement par défaut. D'autres formes peuvent éventuellement être adoptées selon les cas.

Les groupes de travail (GT)

Création du GT

- 1 - Un GT est créé en réponse à un besoin,
- 2 - une proposition est faite lors d'une réunion plénière par une/quelques personnes. Sont alors présentés à minima :
 - les objectifs du GT,
 - le périmètre d'autorité de ce GT (ce que le GT a le droit de décider sans revenir vers le collectif) si le GT a déjà identifié des éléments qui donneront matière à décision,
- 3 - cette proposition est validée lors de la réunion plénière,
- 4 - la référente ou le référent du GT sera nommé au sein du GT.

Il est préférable de n'être référent que d'un groupe à la fois.

Communication sur le GT

- le besoin, les objectifs, le périmètre d'autorité doivent à minima être accessibles depuis Alfresco,
- le besoin et les objectifs ainsi qu'un bilan régulier devraient apparaître sur le web public, , dans une perspective de transparence des activités du collectif et de « recrutement » éventuel.

Fin du GT

- La fin du GT est validée sur proposition de la référente ou du référent lors d'une réunion plénière.

Les outils du collectif

1 - La messagerie

Il existe une liste de diffusion : campusdapresgrenoble@univ-grenoble-alpes.fr (pour l'ensemble des membres du collectif).

Bonnes pratiques de la messagerie :

Champ destinataire :

- bien distinguer les listes de diffusion (membres, listes propre à chaque groupe)
- éviter les "Répondre à tous" sauf quand cela est justifié

Champs sujet et pièce attachée :

- sujet clair et réactualisé si le sujet change (une bonne pratique pourrait être de mentionner la deadline quand elle existe dans le sujet, par exemple [DL 30/03])
- pas de pièce attachée > 1 Mo, préférer l'utilisation d'Alfresco ou autre solution

Contenu :

- texte concis (informations)
- éviter les débats/discussion par mail, préférer d'autres outils comme Alfresco (qui dispose de fils de discussion et un blog)
- éviter les demandes de prise de décision par mail (pour tous les membres)
- éviter de lancer une action par mail (hors cadre d'un GT)

2 - Espace de travail collaboratif (Alfresco)

Cet espace de travail est accessible à l'ensemble des membres du collectif.

Il dispose d'un blog où peuvent être indiqués les liens vers des ressources intéressantes.

3 - Site web

Le site web du collectif est accessible à l'ensemble de la communauté scientifique (et au reste du monde)

Le GT régulateur

Ce groupe de travail particulier assure la sécurité du cadre de fonctionnement du groupe. Il s'appuie sur la charte de fonctionnement du collectif.

Ses membres sont pour 2020 Anne Delaballe (Anne.Delaballe@univ-grenoble-alpes.fr) & Françoise Berthoud (Francoise.Berthoud@grenoble.cnrs.fr). Puis ce rôle sera assuré par un binôme volontaire glissant sur 1 an. Ce choix sera validé en réunion plénière.

Ce groupe est garant du cadre, il valide et gère les entrées / sorties des membres et s'assure du respect des règles et des processus utilisés. Le cas échéant il régule les conflits.

Il peut agir soit directement, soit par délégation et peut saisir un (des) groupes de travail pour l'accompagner.

Il rend compte régulièrement de son activité au collectif.

Révision de cette charte

Cette charte est révisable si un nouveau besoin se fait sentir, via une demande au GT régulateur.